

COMPÉTITION QUÉBÉCOISE 2025
CHARPENTERIE-MENUISERIE



**Olympiades
québécoises
des métiers et des
technologies**

**RENSEIGNEMENTS ET
RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES**

14 FÉVRIER 2025

Table des matières

1.	Renseignements sur l'épreuve.....	3
1.1.	But de l'épreuve.....	3
1.2.	Durée de l'épreuve	3
1.3.	Tâches à effectuer durant l'épreuve	3
1.4.	Étapes entourant la compétition :.....	3
2.	Règlements spécifiques.....	4
2.1.	Communication.....	4
2.2.	Accès au site.....	4
2.3.	Gestion de l'espace et des matériaux	4
2.4.	Appareils électroniques.....	4
2.5.	Outillages	4
2.6.	Fin de l'épreuve	4
2.7.	Comportement.....	5

1. Renseignements sur l'épreuve

1.1. But de l'épreuve

Évaluer la capacité des compétiteurs à exécuter certaines tâches de charpenterie-menuiserie en toute sécurité, et selon les normes reconnues.

1.2. Durée de l'épreuve

Douze (12) heures sur 2 jours

1.3. Tâches à effectuer durant l'épreuve

- Assemblage de plancher
- Assemblage de murs;
- Calcul de chevrons ;
- Coupe de chevrons et assemblage de chevrons;
- Fabrication et installation d'un bâti de fenêtre ;
- Installation de boiserie de finition (Coins, boiserie de fenêtre, fascia ...) ;
- Fabrication et installation d'une balustrade.

1.4. Étapes entourant la compétition :

Mercredi	Jeudi	Vendredi
Arrivée et inscription	Arrivée	Arrivée
	Instructions et dépôt des appareils (cellulaire ...)	Instructions et dépôt des appareils
	Tirages et distribution de l'épreuve	
	Compétition	Compétition
	Dîner	Dîner
	Compétition	Compétition
	Fin de la 1 ^{re} journée	Fin de la 2 ^e journée
Cérémonie d'ouverture		
Mot de bienvenue et instructions	Remise des appareils (cellulaire ...)	Remise des appareils
Tirage des postes de travail		Ménage collectif
Sortie des entraîneurs et accompagnateurs		Réunion des entraîneurs, comptes-rendus et discussions
		Correction par les juges
		Dépôt des résultats à Compétences Québec

2. Règlements spécifiques

2.1. Communication

Toute communication verbale ou non verbale entre les compétiteurs et l'assistance, lors du déroulement de la compétition, pourra être perçue comme une demande d'aide et mènera à une disqualification.

Pour obtenir des renseignements ou des directives, le compétiteur s'adresse **aux juges de santé et sécurité, au chef d'atelier ou à l'expert seulement.**

2.2. Accès au site

À la suite du tirage des postes de travail, seuls les compétiteurs, les juges, le chef d'atelier, l'expert et les personnes mandatés par Compétences Québec auront accès au site, et ce, jusqu'à la fin de l'épreuve.

2.3. Gestion de l'espace et des matériaux

Les postes de travail seront tirés au sort la veille du début de l'épreuve. Vous devez n'occuper que l'aire de travail qui vous est assignée. Lors du tirage des postes de travail, il sera possible pour le compétiteur de vérifier ses matériaux et d'échanger les pièces jugées inadéquates si l'expert le juge à propos.

2.4. Appareils électroniques

Seront remis à l'expert ou le chef d'atelier avant chaque journée de compétition :

- Téléphones cellulaires ;
- Ipod ou lecteur Mp3
- Portable personnel
- Tout autre document non autorisé pour la compétition.

Les appareils seront rendus au compétiteur après chaque jour de la compétition.

2.5. Outillages

Les entraîneurs et les compétiteurs doivent prendre connaissance du document intitulé « description de concours » dans lequel l'outillage permis est mentionné.

2.6. Fin de l'épreuve

- Le compétiteur doit informer l'expert ou le chef d'atelier lorsqu'il a terminé l'épreuve.

- Le compétiteur quitte son poste de travail dès qu'il a terminé l'épreuve après avoir remis ses documents au chef d'atelier ou à l'expert;
- Le compétiteur doit rester sur les lieux de la compétition jusqu'à ce que l'expert annonce la fin de la compétition;
- Le compétiteur doit faire son ménage suite à la fin de la compétition.

2.7. Comportement

Les organisateurs seront dans l'obligation d'exclure ou de disqualifier tout compétiteur qui enfreint les règles de la compétition :

- Attitude ou comportement inadéquat
- Écart de langage
- Agressivité
- Non-respect du matériel ou des personnes
- Tricherie